



N°20230330/01

DECISION DU MAIRE

Portant demande de subvention au Département de la Moselle- Dispositif MOSELIA au titre de l'acquisition d'outils d'animation

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, et notamment le point n°26 autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, en matière de fonctionnement ou d'investissement et sans limite de montant,

Considérant la volonté communale de renforcer les actions proposées par la Médiathèque à destination du public adolescent par l'acquisition d'une mallette pédagogique « Le portrait dans l'art »,

Considérant le dispositif Moselia « Lecture Publique et Bibliothèques » et les subventions possibles pour les outils d'animation au titre de l'année 2023,

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter, auprès du Conseil Département de la Moselle et dans le cadre du dispositif Moselia « Lecture Publique et Bibliothèques », une subvention pour l'acquisition d'outils d'animation.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition outils d'animation	222.00 €	Moselia (CD 57)	111.00 €
		Commune	111.00 €
TOTAL DEPENSES HT	222.00 €	TOTAL RECETTES	222.00 €

Article 3 : Cette subvention sera portée par le budget principal de la Commune, qui supportera le coût d'acquisition des outils d'animation.

Article 4 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Fait à BOUSSE, le 30 mars 2023

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

